

Les Godillots de VILABON



COMPTE - RENDU

ASSEMBLEE GENERALE du VENDREDI 13 OCTOBRE 2023

Françoise WISNIEWSKI, Présidente, accueille les participants, 62 présents dont 9 pouvoirs.

Le nombre d'Adhérents à ce jour est de 108 personnes.

ORDRE DU JOUR

1°/ BILAN D'ACTIVITES depuis le 1^{er} janvier 2023

Jusqu'à ce jour, la Présidente indique qu'un programme de 18 randonnées a été concocté par le Groupe des « Éclaireurs ».

6 RANDONNEES RESTENT A VENIR :

- LITZ le 22 octobre 2023,
- SAINT LEGER EN BRAY le 5 novembre 2023,
- FOULANGUES le 12 novembre 2023,
- « LA NOCTURIALE » à LAVERSINES le samedi 25 novembre 2023,
- SORTIE PARIS MONTMARTRE LA NUIT : le samedi 2 décembre 2023 (sortie en bus, 20€ par personne, inscription obligatoire à venir)
- AUNEUIL le 17 décembre 2023.

Pour la Nocturnale, prévoir une lampe frontale ou autre lampe.

Autres activités :

Les Godillots étaient présents à la fête des Associations d'ALLONNE le 2 juillet 2023 après-midi à VILLERS SUR THERE.

POUR 2024, le programme est à écrire mais deux dates sont à retenir :

**DIMANCHE 14 JANVIER 2024 après-midi : randonnée et Galette des Rois
(infos et inscription à venir)**

WEEK-END des 12 et 14 OCTOBRE 2024 : Assemblée Générale Annuelle Ordinaire

Rapport d'activités approuvé à l'unanimité - 62 votants/62 pour

2°/ RAPPORT FINANCIER

André MENOUE, Trésorier, présente le bilan financier de l'exercice 1^{er} octobre 2022/30 septembre 2023.

RECETTES : 13 570,83 €

DEPENSES : 14 160,39 €

Participation repas AG 2022	1 425,00 €	Achats marchandises	1 977,89 €
Participation sorties	10 579,50 €	Hébergements	7 577,48 €
Cotisations 2022	1 260,00 €	Inscription manifestations	206,50 €
Subvention ALLONNE	300,00 €	Transport	3 533,50 €
Reversement Banque CM	6,33 €	Assurances	132,33 €
		Frais postaux	75,35 €
		Fournitures administratives	105,98 €
		Fanion, gilets fluo	35,00 €
		Divers (rbt sortie, frais bq..)	516,36 €

RESULTAT : - 589,56 €

Solde Banque 2022	3 453,72 €	Solde Banque 02.10.2023	2 864,16 €
-------------------	------------	-------------------------	------------

Bilan financier approuvé à l'unanimité - 62 votants/62 pour

3°/ MONTANT DE LA COTISATION POUR L'EXERCICE 2023/2024

La Présidente rappelle que la cotisation est valable du 1^{er} octobre au 30 septembre de l'année suivante.

Le montant de la cotisation a été proposé pour l'année 2023/2024 : 12 € par personne.

Ce montant est approuvé à l'unanimité - 62 votants/62 pour

5°/ RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU BUREAU

La Présidente rappelle que les membres du bureau, Président, Trésorier, Secrétaire sont élus pour un an et rééligibles.

En l'absence de nouvelle candidature, Françoise WISNIEWSKI, Line JOUEN et André MENOUE sont réélus respectivement au poste de Présidente, Secrétaire et Trésorier.

Mise au vote - 62 votants/62 pour

6°/ QUESTIONS DIVERSES

La Présidente fait part à l'Assemblée de la mise en œuvre de la Loi N°2022-296 du 2 mars 2022 qui précise que l'adhésion à un sport non affilié à une Fédération sportive, ne nécessite plus la présentation d'un certificat médical de contre-indication.

En conséquence, elle propose la suppression de l'alinéa 2 à l'article 2 « les Adhérents » du règlement intérieur.

Mise au vote - 62 votants/62 pour

L'Ordre du jour étant épuisé, la Présidente remercie les participants et tous celles et ceux qui ont préparé les très nombreuses et excellentes douceurs en accompagnement de l'apéritif.

Fait à Allonne, le 13 octobre 2023

Présidente - Françoise WISNIEWSKI